



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Sommaire :

1. Le quotidien des jeunes

A. L'hébergement

B. Le local

2. Leur accès aux droits

A. L'accompagnement juridique

B. La scolarisation

C. Le soutien scolaire

3. AADMIE-RESF16 et les autres

A. Les conventions : des liens formalisés

B. Les dons en nature : dynamiser et faire vivre

C. Les liens du quotidien : s'insérer dans un réseau

D. Des actions collectives

E. Du terrain au politique

1. LE QUOTIDIEN DES JEUNES

A. HEBERGEMENT

MOIS	Familles solidaires	Rond-Point 115	Haltes de nuit 115	Internat	Total
janvier	468	116	155	0	739
février	456	108	121	0	675
mars	501	121	110	0	732
avril	321	113	82	0	513
mai	336	105	62	0	503
juin	397	60	63	0	520
juillet	522	75	19	0	616
août	534	43	30	0	607
septembre	462	44	48	107	661
octobre	689	67	109	60	925
novembre	595	143	120	89	947
décembre	703	163	314	60	1240
Total	5990	1158	1213	316	8677
%	69,00%	13,40%	14,00%	3,60%	
Euros (25 euros/nuit)	149750 euros				

Les familles solidaires ont donc participé à hauteur de 69 % à l'hébergement des MIE à la rue en 2018, ce qui équivaut à presque 150000 euros.

B. LE LOCAL prêté par la Paroisse des Saints Apôtres

Dès Janvier 2018, l'association a ouvert un lieu pour les jeunes, appelé « le local ». Proposée par la paroisse des Saints Apôtres, cette salle nous a été mise à disposition de façon permanente pour une durée d'un an. Nous avons donc signé une convention de mise à disposition fixant les engagements de chacun et les modalités de la mise à disposition. Cette convention permet la concrétisation de toutes les actions de l'association, constituant un lieu de rencontre entre les jeunes, mais aussi avec toute personne souhaitant contribuer à une amélioration de leur situation.

2. LEUR ACCÈS AUX DROITS

A. L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Dossiers en attente de convocation des Juges des enfants :

- **fin décembre 2017 : 18 jeunes**
9 guinéens 6 maliens 1 ivoirien 1 sénégalais 1 congolais de RDC
- **fin janvier 2018 : 24 jeunes**
14 guinéens 5 maliens 3 ivoiriens 1 sénégalais 1 congolais de RDC
- **fin février 2018 : 26 jeunes**
14 guinéens 7 maliens 3 ivoiriens 1 sénégalais 1 camerounais
- **fin mars 2018 : 18 jeunes**
7 guinéens 6 maliens 3 ivoiriens 1 sénégalais 1 camerounais
- **fin avril 2018:15 jeunes**
6 guinéens 5 maliens 2 ivoiriens 1 sénégalais 1 camerounais
- **fin mai 2018 : 15 jeunes**
6 guinéens 5 maliens 2 ivoiriens 1 sénégalais 1 camerounais
- **fin juin 2018 : 18 jeunes**
7 guinéens 7 maliens 3 ivoiriens 1 camerounais
- **fin juillet 2018 : 20 jeunes**
8 guinéens 7 maliens 4 ivoiriens 1 camerounais
- **fin août 2018 : 20 jeunes**
8 guinéens 6 maliens 5 ivoiriens 1 camerounais 1 libérien
- **fin septembre 2018 : 23 jeunes**
9 maliens 8 guinéens 4 ivoiriens 2 camerounais
- **fin octobre 2018:32 jeunes**
16 guinéens 8 ivoiriens 7 maliens 1 camerounais
- **fin novembre 2018 : 34 jeunes**
19 guinéens 7 maliens 7 ivoiriens 1 camerounais
- **fin décembre 2018 : 53 jeunes**
27 guinéens 12 ivoiriens 10 maliens 3 camerounais 1 libérien

Ces chiffres mensuels sont les dossiers des jeunes MIE dont je m'occupe, les variations sont dues aux reconnaissances de minorité par le Juge, aux jeunes sortis de l'ASE et restés en Charente (un tiers des jeunes sortis de l'ASE ont repris le train (sous la contrainte ou volontairement) pour aller vers d'autres lieux et n'ont pas saisi le Juge en Charente) et certains mineurs sont devenus majeurs entre temps et ne comptent plus dans ces tableaux, mais je continue à suivre leur dossier de tentative de régularisation à la Préfecture.

33 Convocations chez les Juges des enfants à Angoulême en 2018

Madame la Juge Billington :

- **Mars 2018 : 12 convocations** 8 guinéens 2 maliens 2 ivoiriens
 - 7 sont confiés en assistance éducative chez des « tiers dignes de confiance » jusqu'à leur majorité
 - 2 sont confiés en assistance éducative à l'ASE de la Charente jusqu'à 18 ans
 - 2 sont confiés en assistance éducative à l'ASE d'un autre département jusqu'à 18 ans (via la commission nationale de répartition des MIE)
 - 1 était devenu majeur depuis qu'il attendait sa convocation chez le Juge, classé sans suite.
- **Octobre 2018 : 5 convocations** 4 maliens 1 camerounais
 - 1 est confié en assistance éducative chez des « tiers dignes de confiance » jusqu'à sa majorité
 - 3 sont confiés en assistance éducative à l'ASE de la Charente jusqu'à leurs 18 ans
 - 1 est confié en assistance éducative à l'ASE d'un autre département jusqu'à 18 ans.

Monsieur le Juge Fravette :

- **février 2018 : 4 convocations** 2 guinéens 1 congolais de RDC 1 ivoirien
 - 1 est confié en assistance éducative chez des « tiers dignes de confiance » jusqu'à sa majorité
 - 3 sont confiés en assistance éducative à l'ASE de la Charente jusqu'à leur majorité
- **mai 2018 : 4 convocations** 1 sénégalais 1 malien 1 guinéen 1 ivoirien
 - 4 sont confiés en assistance éducative à l'ASE de la Charente jusqu'à leur majorité
- **octobre 2018 : 4 convocations** 3 guinéens 1 malien
 - 4 sont confiés en assistance éducative à l'ASE de la Charente jusqu'à leur majorité
- **décembre 2018 : 4 convocations** 2 ivoiriens dont 1 pour lequel l'ASE saisit la cour d'appel juste avant qu'il rentre dans leur service 1 malien 1 camerounais
 - 4 sont confiés en assistance éducative à l'ASE de la Charente jusqu'à leur majorité.

BILAN :

- **9 sont chez des tiers de confiance**
- **20 sont à l'ASE de la Charente**
- **3 sont à l'ASE de départements extérieurs**
- **1 est passé devant le juge à 18 ans donc la demande est classée sans suite**

Temps passé « à la rue » en attendant la reconnaissance de minorité pour les 33 jeunes :

- 3 ont fait 2 mois d'attente
- 10 ont fait 3 mois d'attente
- 5 ont fait 4 mois d'attente
- 4 ont fait 5 mois d'attente
- 4 ont fait 6 mois d'attente
- 1 a fait 7 mois d'attente

- 2 ont fait 8 mois d'attente
- 1 a fait 10 mois d'attente

soit une moyenne d'attente de 4 mois et demi

- un jeune a gagné au Tribunal Administratif de Poitiers
- un autre jeune a gagné à la cour d'appel de Bordeaux
- un autre jeune a perdu à la cour d'appel
- d'autres n'ont pas encore de réponse de la cour d'appel
- plusieurs jeunes confiés à l'ASE, scolarisés ou non ont reçu en cadeau d'anniversaire à leur 18 ans une sortie sèche de la protection et se retrouvent sans logement, sans subsistance !!!
- quelques jeunes ont reçu leur titre de séjour de la Préfecture, d'autres ont déposé leur dossier parfois depuis plus de 6 mois et n'ont pas encore de réponse de la Préfecture, d'autres attendent de "renforcer" leur dossier pour demander un rendez-vous aux services des étrangers de la Préfecture...

B. LA SCOLARISATION

Les jeunes MIE « à la rue », scolarisés :

Lorsqu'ils sont mis à la porte de l'ASE suite à un accueil d'urgence et une évaluation négative de la minorité et de l'isolement, **bien que l'école soit un droit pour tous les mineurs sur le sol français, ces jeunes ne peuvent pas tous, dans les faits, prétendre à entrer en scolarité** indépendamment de leur souhait réitéré.

L'Éducation nationale refuse de leur permettre d'être évalués par le CIO et prétendre à une scolarité lorsqu'ils ont plus de 16 ans à leur « sortie de l'ASE », **seuls ceux qui ont moins de 16 ans (obligation scolaire), après les tests au CIO, sont orientés en collège ou en lycée (professionnel ou non).**

À la fin décembre 2017, il restait 7 MIE scolarisés qui attendaient de voir le Juge.

Fin décembre 2018, 28 autres ont intégré l'école en attendant le Juge.

Il faut pour chacun :

- prendre des RV au CIO
- les accompagner et les assister à ce premier RV (entretien)
- les accompagner aux « tests de niveau » (lecture, écriture, calcul) dans un second temps au CIO
- attendre de la part de l'inspection académique le papier d'orientation dans une école
- les inscrire auprès du chef d'établissement
- demander la gratuité de la cantine et parfois de l'internat avec les fonds d'action sociale
- chercher et surtout trouver des « accueillants solidaires » qui vont leur permettre de pouvoir aller à l'école régulièrement et dans de bonnes conditions
- suivre leur scolarité....

À ce jour, pour tous les jeunes scolarisés, il a été trouvé des gens solidaires et accueillants :

- certains accueillent complètement le jeune jusqu'à son passage devant le juge et sa prise en charge à l'ASE,
- d'autres accueillent seulement les semaines d'école et le jeune est au 115 durant les vacances,
- d'autres accueillent les lundi, mardi, mercredi et jeudi soir et le week-end se passe au 115.
- enfin d'autres accueillent le lundi et mardi soir ou le mercredi et jeudi soir (en alternance entre deux familles) et le week-end au 115.

Tout est envisageable pour que ces jeunes puissent ne pas perdre de temps et se retrouver dans des conditions favorables à leur réussite.

C. LE SOUTIEN SCOLAIRE

Soutien en français et en maths :

- le lundi de 14h30 à 16h30 : salle annexe - pour tous
- le mercredi de 14h30 à 16h30 : local - initialement pour les scolarisés seuls
- le jeudi de 14h30 à 16h30 : pour tous

Ce qui s'est passé réellement en 2018 :

le lundi : pas de problème de place

Mercredi et jeudi maintenant : problème maximum (nous sommes au milieu de 25/30 personnes où tout doit se régler - hébergement, nourriture, bus - + les jeunes sont de plus en plus nombreux à vouloir faire du français + manque de tables et SIEGES)

Pour faire face au nombre de jeunes demandeurs de niveaux totalement disparates, ça ne sera pas simple mais on y arrivera. Il y a quelques bonnes volontés en réserve.

Avancée positive en 2019 :

La salle à côté de l'accueil nous est ouverte depuis la rencontre avec le Père Manguy et M Passot le 1er février 2019 et le soutien scolaire pourra se faire à cet endroit à chaque fois qu'il ne sera pas occupé par des activités de la paroisse.

3. AADMIE-RESF16 ET LES AUTRES

A. LES CONVENTIONS : DES LIENS FORMALISÉS

● Médecins du Monde

Une fois le local ouvert, dès le mois suivant, AADMIE et Médecins du monde ont établi une convention de partenariat afin que les questions de santé puissent être abordées avec les jeunes, dans un lieu dédié.

Jusque-là Médecins du Monde effectuait une permanence hebdomadaire à l'Accueil de Jour Eclaircie, lieu d'accueil inconditionnel pour les majeurs (les mineurs non accompagnés non pris en charge bénéficiant d'une exception à cette règle).

Depuis cette date, Médecins du Monde propose une permanence de médiation en santé aux mineurs et jeunes majeurs non pris en charge qui le souhaitent, en étant présent chaque lundi après-midi dans le local. L'objectif est d'inscrire les jeunes dans un parcours de soins, comme le droit le prévoit, et de les accompagner dans leurs parcours de soins : parcours « prévention » de tout migrant primo-arrivant et parcours individualisé, selon les besoins identifiés.



BILAN :

- possibilité de rencontrer les nouveaux jeunes rapidement
- l'absence d'un lieu vraiment adapté pour les recevoir rend les entretiens difficiles pour les assurer dans un cadre sécurisé
- le nombre de jeunes est grandissant et les délais de rdv sont de plus en plus longs

● La Banque alimentaire de Charente (voir bilan financier pour les détails)

Rapidement, nous avons constaté que plusieurs besoins s'exprimaient au local concernant l'alimentation :

- **des compléments des colis alimentaires** fournis par les associations caritatives locales, que ce soit en termes de quantité mais aussi en lien avec l'alimentation connue des jeunes et leur capacité à utiliser les aliments.
- **les goûters au local** qui s'appuyaient sur la bonne volonté des bénévoles du local, ce qui constituait un engagement supplémentaire.



En Avril 2018, nous nous sommes rapprochés de la Banque alimentaire de la Charente, qui nous a accueillis avec enthousiasme. Depuis cette date, nous sommes liés par une convention qui nous permet d'adresser et de récupérer des commandes chaque semaine (le vendredi) pour répondre aux deux besoins identifiés.

Bilan :

- Rarement une permanence au local sans délivrer un seul colis alimentaire
- Budget : voir le rapport financier (500 euros environ pour 1600kg de nourriture)
- 1 à 2 référents : un travail d'anticipation, de manutention, de gestion
- possibilité de répondre aux besoins vitaux des jeunes
- mais attention : constat que les jeunes ne sollicitent plus ou peu les associations caritatives principales, nous ne faisons donc pas « complément » mais distributeur principal.

B. LES DONS EN NATURE : DYNAMISER ET FAIRE VIVRE

Une fois la convention signée avec la paroisse, le local était à nous ! Nous avons été libres de nous l'approprier, de l'aménager et de le faire vivre au gré de nos envies et nos capacités.

C'est principalement grâce à l'association Emmaüs que nous avons pu meubler le local et en faire un lieu convivial et chaleureux. Des fauteuils à l'ordinateur, en passant par le micro-ondes, le local est devenu un vrai lieu d'accueil.



Des dons de particuliers, adhérents ou non, sont venus compléter nos besoins de base, mais aussi permettent régulièrement de répondre aux besoins des jeunes et de ce lieu. Exemples : livres scolaires, jeux de société, DVD, vaisselle, vêtements...

Un chantier participatif : L'espace sanitaire avait besoin d'un coup de neuf. Plusieurs jeunes y ont consacré un week-end en juillet. Et le résultat est impressionnant !



Si le local permet un espace quotidien sécurisé et chaleureux, nous ne sommes pas enfermés dans les murs du local. Les jeunes ont ainsi pu participer à divers événements locaux ou loisirs, grâce aux dons des organisateurs.

C'est ainsi que des jeunes ont pu :

- Se rendre au festival Musiques Métisses, en Juin 2018
- Être bénévole et profiter des Sarabandes en Juillet 2018
- Découvrir le cinéma au festival du Film Francophone en Août 2018
- Participer et profiter du festival Promenons nous dans les docs en Septembre 2018
- Se faire une séance de cinéma de la Cité

C. LES LIENS DU QUOTIDIEN : S'INSÉRER DANS UN RÉSEAU

Si AADMIE a pour public spécifique les mineurs isolés étrangers et jeunes étrangers, le quotidien de ces derniers les mène à se mêler à un public bien plus large : celui de la rue. Sans parents ni responsable légal, ils sont sans domicile fixe.

Tout comme eux, nous côtoyons donc les structures et institutions qu'ils sollicitent.

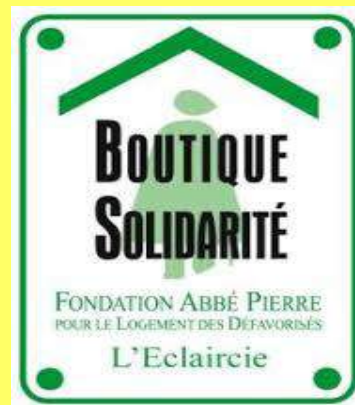
- **L'Eclaircie**, accueil de jour inconditionnel, accueille les jeunes quotidiennement. Nous sommes donc régulièrement amenés à parler de cette association, à y orienter les jeunes, à les y accompagner ou les récupérer. Si aucune convention ou lien formel ne nous lie, les contacts sont réguliers et variés. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu entre le bureau d'AADMIE et directeur et membres du CA de L'Eclaircie en décembre 2018.

Bilan :

+ Des contacts réguliers pour répondre au mieux aux besoins des jeunes

- Des relations quotidiennes à solidifier

Le besoin de se connaître mieux pour mieux orienter les jeunes : une rencontre est d'ailleurs prévue entre l'équipe de L'Eclaircie et les bénévoles du local en début d'année 2019.



- **Le 115** est la plateforme d'écoute qui gère les demandes d'hébergement d'urgence de toute personne à la rue en Charente. Les jeunes contactent donc ce service 3 fois par semaine, au vu de leur fonctionnement :

Le lundi, le mercredi et le vendredi les jeunes doivent appeler entre 8h et 10h pour s'inscrire sur la liste des demandeurs. Ils doivent rappeler entre 11h et 12h pour avoir la réponse à leur demande d'hébergement. Ils sont recontactés après 14h si une place se libère.

Au quotidien, nous :

- orientons les jeunes vers le 115 quand ils découvrent le dispositif,
- les soutenons dans la compréhension du fonctionnement du 115,
- les accompagnons pour se rendre sur les lieux d'hébergement, en fonction de leur localisation et de nos possibilités.

Une rencontre entre le bureau d'AADMIE et le directeur du 115 en décembre 2018 a permis de présenter notre action et a aussi été l'occasion de faire état de difficultés de communication entre nous. En effet, nos places et postures divergent, ce qui rend nos échanges parfois sensibles. Si nous nous autorisons à ne pas être d'accord, cela n'empêche pas de communiquer.

D. LES ACTIONS COLLECTIVES

- Dès sa création, AADMIE a intégré le Comité de Soutien aux Sans-Papiers de la Charente. Naturellement, la création de notre association ciblant un public spécifique n'a pas pour objectif d'ignorer les autres et leurs problématiques, mais uniquement de ne pas oublier les spécificités des mineurs isolés étrangers et de tenter d'apporter des réponses spécifiques à des besoins spécifiques. Bien évidemment, il est des combats plus larges, sur la notion de l'accueil et le regard que l'on pose sur « l'autre », « l'étranger » qui nous mène à œuvrer collectivement.



C'est dans cette logique, que nous avons coorganisé la journée de parrainage-marrainage républicain, avec l'association Baobab et Femmes Solidaires en avril 2018. L'occasion d'un moment convivial et d'affirmer dans l'espace public notre volonté de souhaiter la bienvenue à celui qui vient jusqu'à nous.



Bilan :
Le jour du parrainage, tous les mineurs à la rue ont été parrainés. Un moment convivial. L'occasion d'être visible au grand public.

Nous avons aussi pu rejoindre le collectif d'associations locales afin de participer à la Journée du refus de la misère en Octobre 2018. Cet événement a donné lieu à deux temps forts vécus avec les jeunes :

- En amont de la manifestation, deux ateliers de fabrication de molky en bois ont été proposés par la Pension de Famille de l'Eclaircie. 2*5 jeunes ont pour certains, fait la découverte de ce jeu, participé à la création de 8 jeux, qui ont ensuite été mis à disposition pour la journée du refus de la misère, l'occasion de partager un moment convivial entre eux, avec les autres associations ou les passants.
- Le matin de la manifestation, 8 jeunes ont préparé soupe et plat traditionnel sénégalais, distribué gratuitement aux passants l'après-midi.

	<p style="text-align: center;">Bilan</p> <p>Un moment convivial et de communication sur les actions solidaires locales. Pour 2019, le collectif a proposé de mettre à l'honneur notre association.</p>
--	--

Enfin, en Décembre 2018, il était évident qu'AADMIE se joigne aux diverses associations locales pour faire part de nos interrogations et inquiétudes quant à la loi Asile Immigration, alors tout juste votée par l'Assemblée Nationale. A cette occasion, les jeunes ont participé à la création de panneaux et ont pu exprimer leurs inquiétudes, ont défilé dans l'espace public pour partager leurs interrogations sur l'avenir de l'accueil en France.



E. DU TERRAIN AU POLITIQUE

Si nos actions parlent du quotidien, de besoins primaires et de protection, notre objet est bien « *de promouvoir les droits des mineurs isolés étrangers dans le respect des droits fondamentaux et de la Convention des droits de l'enfant* ». Il est donc nécessaire que notre action de terrain soit associée à une action politique.

C'est pourquoi nous avons sollicité des rencontres avec des acteurs et décideurs de la prise en charge des mineurs isolés étrangers, afin de faire part de nos questionnements et d'œuvrer pour une remise en question de l'accueil de ces jeunes sur notre territoire.

Dès le début d'année 2018, nous avons sollicité le Président du Conseil Départemental pour évoquer avec lui le non-respect de la loi sur le Département quant à l'accueil d'un primo-arrivant en Charente, puisque n'accédaient à la mise à l'abri que les jeunes pouvant attester de leur identité et de leur âge. En réponse, nous avons été reçus par des techniciens du département, acteurs et non décideurs d'une politique, qui voyaient ces situations comme des exceptions ou « loupés » à la procédure en place.

Six mois plus tard, nous avons redemandé une rencontre face au constat que loin d'être des exceptions, il nous était désormais opposé un « protocole d'accueil » prévoyant un premier accueil par les services de police. Cette rencontre nous a permis d'appréhender que le Département est conscient des pratiques, et entre autres des mauvaises pratiques, mais n'est pas dans une démarche de changement mais uniquement de plainte face à une réalité : le manque de moyens.

En Septembre 2018, la nomination d'une nouvelle préfète et les avancées de la validation de la Loi Asile Immigration nous ont donné l'occasion, au sein d'une délégation du Comité de Soutien aux Personnes sans Papiers de la Charente, de rencontrer la nouvelle préfète. A cette occasion, la question de l'accueil des mineurs primo-arrivants a été soulevée et cette dernière a

semblé se saisir de la question. Dans la foulée, elle demandait à son chef de cabinet de mener un travail de diagnostic sur les pratiques en Charente, et nous avons été sollicités lors d'une rencontre.

En parallèle de cette démarche, et d'un ressenti d'écoute de la nouvelle préfète, nous avons cependant constaté de la rigidité croissante dans les réponses apportées aux jeunes se présentant au commissariat, dont les identités étaient questionnées (délivrance d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF), placement en rétention, orientation CRA...). Ces réalités nécessitent donc une veille scrupuleuse, et peut-être une nouvelle rencontre.

En fin d'année, nous avons aussi sollicité la mairie d'Angoulême afin de présenter notre association et d'interroger la posture de la mairie sur la présence de ces mineurs dans les rues d'Angoulême. La mairie, par le biais de l'élue en charge de la solidarité (Mme A-L Willaumez) a pu nous faire part de ses inquiétudes face à ce constat, nous a indiqué solliciter les partenaires de terrain sur la question lors de diverses rencontres ainsi que le Conseil Départemental.

Début 2019 : Si la mairie n'est pas un acteur de la protection des mineurs en danger, la présence de ces jeunes devait questionner. Dans l'urgence, la mairie d'Angoulême a mis à l'abri 9 jeunes pour 3 nuits, puis 6 jeunes pour 2 nuits).

Rapport d'activité rédigée à plusieurs mains en fonction des sujets abordés.